

**RESOLUTION SPECIALE N° 006/05-2018/MCA-NIGER
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

1) CONSIDERANT qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12(b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;

2) CONSIDERANT que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) qui montre le détail des besoins de financement pour chaque année du projet Compact et la ventilation de ces besoins par activités du projet Compact ;


3) CONSIDERANT que ce Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) a été présenté, pour information, à l'attention des membres du Conseil d'Administration lors de la réunion ordinaire tenue le 3 avril 2018 ;

4) CONSIDERANT qu'il est urgent, dans le cadre du processus de demande de décaissement au titre du Financement Compact, de faire approuver le Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) ;

5) EN CONSEQUENCE, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 006/05-2018/MCA-NIGER: « Le Conseil d'Administration approuve et adopte le Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) pour les demandes de décaissement du Financement Compact au Niger »

A SIGNE ET APPROUVE:

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Kané Aïchaterou Bauloma	Ministre	Plan	

Note : L'approbation de la résolution spéciale sus-visée nécessite le consentement écrit de la majorité des membres votants, dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile. Une lettre de notification des résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

RESOLUTION SPECIALE N° 006/05-2018/MCA-NIGER
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER

- 1) CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12(b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) qui montre le détail des besoins de financement pour chaque année du projet Compact et la ventilation de ces besoins par activités du projet Compact ;
- 3) CONSIDERANT** que ce Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) a été présenté, pour information, à l'attention des membres du Conseil d'Administration lors de la réunion ordinaire tenue le 3 avril 2018 ;
- 4) CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du processus de demande de décaissement au titre du Financement Compact, de faire approuver le Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) ;
- 5) EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 006/05-2018/MCA-NIGER: « Le Conseil d'Administration approuve et adopte le Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) pour les demandes de décaissement du Financement Compact au Niger »

A SIGNE ET APPROUVE:

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Bety Ali	Haut Commissaire	HC3N	

Note : L'approbation de la résolution spéciale sus-visée nécessite le consentement écrit de la majorité des membres votants, dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile. Une lettre de notification des résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N° 006/05-2018/MCA-NIGER
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

1) CONSIDERANT qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12(b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;

2) CONSIDERANT que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) qui montre le détail des besoins de financement pour chaque année du projet Compact et la ventilation de ces besoins par activités du projet Compact ;


3) CONSIDERANT que ce Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) a été présenté, pour information, à l'attention des membres du Conseil d'Administration lors de la réunion ordinaire tenue le 3 avril 2018 ;

4) CONSIDERANT qu'il est urgent, dans le cadre du processus de demande de décaissement au titre du Financement Compact, de faire approuver le Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) ;

5) EN CONSEQUENCE, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 006/05-2018/MCA-NIGER: « Le Conseil d'Administration approuve et adopte le Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) pour les demandes de décaissement du Financement Compact au Niger »

A SIGNE ET APPROUVE:

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Hassoumi Nassoujou	Ministre	Ministère des Finances	

Note : L'approbation de la résolution spéciale sus-visée nécessite le consentement écrit de la majorité des membres votants, dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile. Une lettre de notification des résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N° 006/05-2018/MCA-NIGER
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

1) CONSIDERANT qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12(b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;

2) CONSIDERANT que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) qui montre le détail des besoins de financement pour chaque année du projet Compact et la ventilation de ces besoins par activités du projet Compact ;

3) CONSIDERANT que ce Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) a été présenté, pour information, à l'attention des membres du Conseil d'Administration lors de la réunion ordinaire tenue le 3 avril 2018 ;

4) CONSIDERANT qu'il est urgent, dans le cadre du processus de demande de décaissement au titre du Financement Compact, de faire approuver le Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) ;

5) EN CONSEQUENCE, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 006/05-2018/MCA-NIGER: « Le Conseil d'Administration approuve et adopte le Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) pour les demandes de décaissement du Financement Compact au Niger »

A SIGNE ET APPROUVE:

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Toussoumana Ramatou	chargée de la condition de la femme	ROSEN	


Note : L'approbation de la résolution spéciale sus-visée nécessite le consentement écrit de la majorité des membres votants, dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile. Une lettre de notification des résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N° 006/05-2018/MCA-NIGER
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12(b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) qui montre le détail des besoins de financement pour chaque année du projet Compact et la ventilation de ces besoins par activités du projet Compact ;
- 3) CONSIDERANT** que ce Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) a été présenté, pour information, à l'attention des membres du Conseil d'Administration lors de la réunion ordinaire tenue le 3 avril 2018 ;
- 4) CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du processus de demande de décaissement au titre du Financement Compact, de faire approuver le Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) ;
- 5) EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 006/05-2018/MCA-NIGER: « Le Conseil d'Administration approuve et adopte le Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) pour les demandes de décaissement du Financement Compact au Niger »

A SIGNE ET APPROUVE:

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
DJADAH Abdoulaye	M. Vice Président	Chambre de Commerce et d'Industrie	


Note : L'approbation de la résolution spéciale sus-visée nécessite le consentement écrit de la majorité des membres votants, dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile. Une lettre de notification des résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N° 006/05-2018/MCA-NIGER
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12(b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) qui montre le détail des besoins de financement pour chaque année du projet Compact et la ventilation de ces besoins par activités du projet Compact ;
- 3) CONSIDERANT** que ce Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) a été présenté, pour information, à l'attention des membres du Conseil d'Administration lors de la réunion ordinaire tenue le 3 avril 2018 ;
- 4) CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du processus de demande de décaissement au titre du Financement Compact, de faire approuver le Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) ;
- 5) EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 006/05-2018/MCA-NIGER: « Le Conseil d'Administration approuve et adopte le Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) pour les demandes de décaissement du Financement Compact au Niger »

A SIGNE ET APPROUVE:

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
MOHAMED BOUCHA	Ministre Délégué de l'Agriculture et de l'Elevage	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	


Note : L'approbation de la résolution spéciale sus-visée nécessite le consentement écrit de la majorité des membres votants, dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile. Une lettre de notification des résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N° 006/05-2018/MCA-NIGER
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12(b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) qui montre le détail des besoins de financement pour chaque année du projet Compact et la ventilation de ces besoins par activités du projet Compact ;
- 3) CONSIDERANT** que ce Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) a été présenté, pour information, à l'attention des membres du Conseil d'Administration lors de la réunion ordinaire tenue le 3 avril 2018 ;
- 4) CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du processus de demande de décaissement au titre du Financement Compact, de faire approuver le Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) ;
- 5) EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 006/05-2018/MCA-NIGER: « Le Conseil d'Administration approuve et adopte le Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) pour les demandes de décaissement du Financement Compact au Niger »

A. SIGNE ET APPROUVE:

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Kady Abdoulaye	Ministre	Équipement	

Note : L'approbation de la résolution spéciale sus-visée nécessite le consentement écrit de la majorité des membres votants, dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile. Une lettre de notification des résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N° 006/05-2018/MCA-NIGER
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

1) CONSIDERANT qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12(b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;

2) CONSIDERANT que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) qui montre le détail des besoins de financement pour chaque année du projet Compact et la ventilation de ces besoins par activités du projet Compact ;


3) CONSIDERANT que ce Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) a été présenté, pour information, à l'attention des membres du Conseil d'Administration lors de la réunion ordinaire tenue le 3 avril 2018 ;

4) CONSIDERANT qu'il est urgent, dans le cadre du processus de demande de décaissement au titre du Financement Compact, de faire approuver le Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) ;

5) EN CONSEQUENCE, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 006/05-2018/MCA-NIGER: « Le Conseil d'Administration approuve et adopte le Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) pour les demandes de décaissement du Financement Compact au Niger »

A SIGNE ET APPROUVE:

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Almoustapha CARBA	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	

Note : L'approbation de la résolution spéciale sus-visée nécessite le consentement écrit de la majorité des membres votants, dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile. Une lettre de notification des résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.




**RESOLUTION SPECIALE N° 006/05-2018/MCA-NIGER
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12(b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) qui montre le détail des besoins de financement pour chaque année du projet Compact et la ventilation de ces besoins par activités du projet Compact ;
- 3) CONSIDERANT** que ce Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) a été présenté, pour information, à l'attention des membres du Conseil d'Administration lors de la réunion ordinaire tenue le 3 avril 2018 ;
- 4) CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du processus de demande de décaissement au titre du Financement Compact, de faire approuver le Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) ;
- 5) EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 006/05-2018/MCA-NIGER: « Le Conseil d'Administration approuve et adopte le Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) pour les demandes de décaissement du Financement Compact au Niger »

A. SIGNE ET APPROUVE:

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Hou Elbark Zerkou Tari Bako	Ministre PP/PE	MPP/PE	

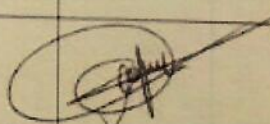
Note : L'approbation de la résolution spéciale sus-visée nécessite le consentement écrit de la majorité des membres votants, dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile. Une lettre de notification des résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N° 006/05-2018/MCA-NIGER
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12(b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) qui montre le détail des besoins de financement pour chaque année du projet Compact et la ventilation de ces besoins par activités du projet Compact ;
- 3) **CONSIDERANT** que ce Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) a été présenté, pour information, à l'attention des membres du Conseil d'Administration lors de la réunion ordinaire tenue le 3 avril 2018 ;
- 4) **CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du processus de demande de décaissement au titre du Financement Compact, de faire approuver le Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) ;
- 5) **EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 006/05-2018/MCA-NIGER: « Le Conseil d'Administration approuve et adopte le Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) pour les demandes de décaissement du Financement Compact au Niger »

A. SIGNE ET APPROUVE:

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Mohamedou Ouhoumondou	Ministre, Directeur Cabinet	PRN	

Note : L'approbation de la résolution spéciale sus-visée nécessite le consentement écrit de la majorité des membres votants, dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile. Une lettre de notification des résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N° 006/05-2018/MCA-NIGER
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12(b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) qui montre le détail des besoins de financement pour chaque année du projet Compact et la ventilation de ces besoins par activités du projet Compact ;
- 3) **CONSIDERANT** que ce Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) a été présenté, pour information, à l'attention des membres du Conseil d'Administration lors de la réunion ordinaire tenue le 3 avril 2018 ;
- 4) **CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du processus de demande de décaissement au titre du Financement Compact, de faire approuver le Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) ;
- 5) **EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 006/05-2018/MCA-NIGER: « Le Conseil d'Administration approuve et adopte le Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) pour les demandes de décaissement du Financement Compact au Niger »

A SIGNE ET APPROUVE:

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
	FONCTION	STRUCTURE
Mme Saadaton, Mallem Bammou	DIRCOSA II	CBS/PM



Note : L'approbation de la résolution spéciale sus-visée nécessite le consentement écrit de la majorité des membres votants, dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile. Une lettre de notification des résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N° 006/05-2018/MCA-NIGER
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

1) CONSIDERANT qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12(b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;

2) CONSIDERANT que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) qui montre le détail des besoins de financement pour chaque année du projet Compact et la ventilation de ces besoins par activités du projet Compact ;


3) CONSIDERANT que ce Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) a été présenté, pour information, à l'attention des membres du Conseil d'Administration lors de la réunion ordinaire tenue le 3 avril 2018 ;

4) CONSIDERANT qu'il est urgent, dans le cadre du processus de demande de décaissement au titre du Financement Compact, de faire approuver le Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) ;

5) EN CONSEQUENCE, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 006/05-2018/MCA-NIGER: « Le Conseil d'Administration approuve et adopte le Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) pour les demandes de décaissement du Financement Compact au Niger »

A SIGNE ET APPROUVE:

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Bagna Djibo	PRESIDENT	PFP/N	

Note : L'approbation de la résolution spéciale sus-visée nécessite le consentement écrit de la majorité des membres votants, dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile. Une lettre de notification des résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N° 006/05-2018/MCA-NIGER
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

1) CONSIDERANT qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12(b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;

2) CONSIDERANT que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) qui montre le détail des besoins de financement pour chaque année du projet Compact et la ventilation de ces besoins par activités du projet Compact ;


3) CONSIDERANT que ce Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) a été présenté, pour information, à l'attention des membres du Conseil d'Administration lors de la réunion ordinaire tenue le 3 avril 2018 ;

4) CONSIDERANT qu'il est urgent, dans le cadre du processus de demande de décaissement au titre du Financement Compact, de faire approuver le Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) ;

5) EN CONSEQUENCE, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 006/05-2018/MCA-NIGER: « Le Conseil d'Administration approuve et adopte le Plan Financier Détaillé (en abrégé PFD) pour les demandes de décaissement du Financement Compact au Niger »

A SIGNE ET APPROUVE:

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Issoufou Kafambi	Ministre	MH/A	

Note : L'approbation de la résolution spéciale sus-visée nécessite le consentement écrit de la majorité des membres votants, dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile. Une lettre de notification des résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.